



COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 054-255400905-20220629-DEL18_2022-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU SECTEUR DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE ET JARNISY

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUIN 2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N°18/2022

OBJET : Reprise des jouets par ECO MOBILIER

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni à la Maison du temps libre à DONCOURT LES CONFLANS, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 23 juin 2022.

Présents :

Mmes POUVREAU, CROUTSCH, LIENARD, PRIEUX, BOULIER, BARILLET, BURKI, KOCKEISEN, THUILLIEZ, HIRTZBERGER, HARING,
Mrs ZAMPETTI, MILANO, MOLINERIS, NORROY, FRANTZ, AISSAOUI, GRIVEL, VACCANI, MAGNOLINI, METZINGER, CROCENZO, LINTZ, CARDAIRE, BECQUER, NEZ, TOMC, DIETSCH, HIRSCH, MUSIOL, BARTH, POIROT

Représentés par un pouvoir :

M. CORNILLE par Mme HARING
Mme BERTOLINO FALCONETTI par M. MOLINERIS
M. LIEVAIN par M. FRANTZ
M. BERNARD par M. METZINGER
Mme BLETTNER par M. FRANTZ
Mme ZAIM par M. AISSAOUI
M. FERRARELLI par M. GRIVEL
M. NOCCHI par M. NORROY
M. POGGIOLINI par Mme HIRTZBERGER
M. BESSEDJERARI par Mme PRIEUX
M. ANDRE par Mme PRIEUX

Représentés par un suppléant :

Mme CHALLINE par Mme PIECHOCKI
M. L'HERBEIL par Mme GALLET

Excusés :

Mme DESENCLOS - Mrs SCHAACK, ANTCZAK, NEUBERT, KEFF

Absents :

Mmes PASQUINI, PORCO GALLINA - Mrs BURLERAUX, SCHMITT, BERG, DEMANGE, BENALOUACHE, DURAND, GENCO, PASQUER, JODEL, FALZI, ZIMMERMANN, DIDIER, MENGHI, SCHWARTZ

Président de séance : Alain FRANTZ

Secrétaire de séance : Mme BURKI



29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.
03 82 20 22 00



Fax
03 82 20 87 70



Email
communication@sirtom.fr



Internet
www.sirtom.fr

Le Comité Syndical,

Monsieur le Président, informe le comité syndical que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs portant sur les jouets pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus à compter du 1er janvier 2022.

Les arrêtés du 27 octobre 2021 et du 14 décembre 2021 assurent la mise en place du cadre réglementaire nécessaire au déploiement de cette filière à compter du 1er janvier 2022.

Le cahier des charges de cette nouvelle filière précise les objectifs et modalités de mise en œuvre des obligations qui s'imposent aux éco-organismes et aux systèmes individuels, notamment de :

- pourvoir à la collecte et au recyclage des déchets des jouets ;
- soutenir financièrement la collecte et le recyclage des déchets issus des jouets assurés par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- soutenir financièrement le réemploi, la réutilisation et la réparation des déchets issus des jouets au travers des fonds réemploi et des fonds réparation.

L'éco-organisme Eco-mobilier a été agréé en qualité d'éco-organisme de la filière le 21 avril 2022, pour une durée de 6 ans.

Plusieurs options de mise en œuvre sont proposées aux collectivités afin de tenir compte des particularités et contraintes (notamment l'espace disponible en déchèterie) :

- soutien opérationnel (tri spécifique des objets du périmètre de la REP)
- soutien financier à la collecte en mélange avec les flux habituels (tout-venant, ferraille, bois...)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,


- **AUTORISE** le Président à signer les contrats à intervenir avec Eco-mobilier, dans le cadre de la REP « Jouets »

Nombre de délégués

En exercice : 66
Présents : 32
Représentés : 13
Absents : 21
Votants : 45
Vote Pour : 45
Vote Contre : 0
Abstention : 0

**Fait et délibéré en séance
les dits jour, mois et an.**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Alain FRANTZ

